

Comme le discours de M. Cunningham et ces télégrammes colomnieux m'affectent devant le public, je crois avoir le droit de réclamer l'intervention du comité, afin que M. Cunningham soit invité à rétracter ou à prouver ses accusations. On n'a jusqu'à présent, prouvé qu'un seul fait c'est que l'honorable James McKay, pendant qu'il avait la direction des travaux, a fourni des provisions prises dans ses magasins, avant et après l'insurrection, pour un montant de \$1704.

J'ai déjà expliqué cette affaire qui a eu lieu avant que j'eusse pu organiser pleinement le service; j'ai démontré que la chose avait eu lieu par suite de circonstances incontrôlables. Je crois aussi qu'un homme aussi honorable que M. McKay n'a pas fait payer trop cher les provisions et que l'on ne peut rien prouver contre lui à cet égard.

Il est vrai aussi qu'un commis a fait, vers la même époque, une erreur en prenant des reçus d'une personne qui ne savait pas écrire; mais comme cette personne avait réellement travaillé, la chose n'affecte en rien les comptes de la compagnie de la Baie d'Hudson, et je n'en ai eu connaissance que quand la question a été soumise au sous-comité par la personne même qui avait fait l'erreur.

En vue de ces faits, je crois que M. Cunningham devrait s'exécuter et désabuser le public.

J'ai, etc.,

S. J. DAWSON.

A. M. JAMES YOUNG, M. P.,  
Président du comité des comptes publics,  
etc., etc., etc.

OTTAWA, le 22 mai 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, un *extra* du *Manitoban*, journal publié à Winnipeg, par M. Cunningham (Marquette), et d'appeler votre attention sur le paragraphe commençant par ces mots: "Le comité du chemin Dawson."

J'y joins un extrait du *Witness*, de Montréal, écrit évidemment par le même auteur. Je crois que toutes ces accusations, télégraphiques et autres, où les mots de fraude et de parjure figurent si souvent, démontrent au comité l'animosité que l'on met dans les accusations relatives au "chemin Dawson."

Voilà un mois que M. Cunningham a formulé une accusation générale dans la Chambre; c'est pour cela qu'on a formé un sous-comité devant lequel M. Cunningham n'a encore rien prouvé, que je sache.

S'il a quelque accusation à formuler contre moi, n'est-il pas juste que j'en aie connaissance avant la prorogation des Chambres? Si ces accusations ont trait à d'autres personnes, le public doit être édifié à cet égard. Je puis donner au sous-comité l'assurance que je ferai tout en mon pouvoir pour les établir; mais je serais obligé à l'honorable représentant de Marquette s'il voulait bien indiquer comment il est arrivé à formuler ces accusations.

Mais, en face de ces infâmes déjeûnes, j'invite respectueusement l'honorable membre à retirer ses accusations ou à les prouver.

J'ai, etc.,

S. J. DAWSON.

A. M. JAMES YOUNG, M. P.,  
Président du comité des comptes publics,  
etc., etc., etc.

(Par télégraphe.)

"EXTRA DU MANITOBAN.—MARDI, 2 MAI 1874.

OTTAWA, le 1er mai.

"Le comité du Nord-Ouest siège encore. Taché a affirmé que Macdonald avait envoyé un chèque de mille piastres à Riël, à l'époque de l'élection de Cartier. Macdonald nie avoir autorisé Smith à payer trois mille piastres. Le comité ne fera probablement pas rapport avant la fin de la session. Bannatyne, Bown et Spence vont être interrogés. Mais ils attendront quelque temps peut-être.